

ANNEXE 6

DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DE LA NIEVRE

GLOSSAIRE

Sigles Etablissements

EPU	Ecole Elémentaire Publique
EMPU	Ecole Maternelle Publique
EPPU	Ecole Primaire Publique
EES	Ecole Elémentaire Spécialisée
EEA	Ecole Elémentaire Application
EMA	Ecole Maternelle Application
IME	Institut Médico Educatif
SES	SEGPA Collège
CLG	Collège (ULIS)

Sigles Postes

ENS.APP.EL	Enseignant Ecole Application Elémentaire	CLIS 1 MEN	Classe Intégration Scolaire Handicap Mental (D)
ENS.APP.MA	Enseignant Ecole Application Maternelle	CLIS 2 AUD	Classe Intégration Scolaire Handicap Auditif (A)
ENS.CL.ELE	Enseignant classe élémentaire	CLIS 4 MOT	Classe Intégration Scolaire Handicap Moteur (C)
ENS.CL.MA	Enseignant classe maternelle	DIR.APP.EL	Direction Ecole Application Elémentaire
ENS.CL.SPE	Enseignant classe spécialisée	DIR.APP.MA	Direction Ecole Application Maternelle
ANIM.SOU	Animateur Soutien	DIR.EC.ELE	Direction Ecole Elémentaire
TIT.R.BRIG	Titulaire remplaçant brigade	DIR.EC.MAT	Direction Ecole Maternelle
TIT.R.ZIL	Titulaire remplaçant Zone Intervention Localisée	DIR.EL.SPE	Direction Etablissement Spécialisé
REMP.ST.FC	Titulaire remplaçant stage formation continue	CH.DI	Chargé de direction (Ecole de Loire)
T.R.S.	Titulaire remplaçant secteur	MA.G.RES	Maître G réseau
U.P.I	Enseignement ULIS	PSY.RESEAU	Psychologue réseau
INST SEGPA	Enseignant SEGPA	REG.ADAP	Réseau option E
INSTIT SPE	Enseignant spécialisé	POS.SESAD	Poste Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile
	Contacteur IEN ASH		Contacteur IEN ASH

Pour chaque école figure la circonscription de rattachement (**IEN**) et éventuellement la mention Zone d'Education Prioritaire Rurale ou Urbaine (**ZEP**).

NOTA : - 1 - Un enseignant nommé dans une école élémentaire comportant une classe maternelle annexée peut exercer indifféremment en élémentaire ou préélémentaire.

Se renseigner auprès du directeur de l'école sur l'organisation pédagogique.

NOTA : - 2 - Etablissements sous convention : I.M.E., Etablissements médico-sociaux

Les candidats à un poste dans ce type d'établissement **devront prendre contact** avec le directeur de l'établissement ou l'Inspecteur de la circonscription de NEVERS-ASH

IEN NEVERS ASH

Etablissement Médico Educatif - Clamecy -	03.86.71.68 89 - Poste 127 ou 128
Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique - Cosne Cours sur Loire -	03.86.24 00 20
Institut Médico Educatif Vauban - Guipy -	03.86.26.82.01
Institut Médico Educatif C. Joly - Marzy-	03.86.29.66.24
Institut Médico Educatif E. Seguin Mouron - Mesves sur Loire -	03.86.71 67 10
Institut Médico Educatif Institut Louis Willemain - Urzy -	03.86.69 04 00
Institut Médico Educatif rue Benoît Frachon - Varennes Vauzelles -	03.86.38.54.00
Ecole Centre Hospitalier – Boulevard de l'Hôpital – Nevers –	03.86.71.99.10
Ecole Hôpital de jour – 32 Place des Grands Courlis – Nevers -	03.86.93.73.27
	03.86.71.87.50